

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

GS27 LES ESSENTIELS - Lingettes plastiques

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Nom commercial ou désignation du mélange : GS27 LES ESSENTIELS- Lingettes
Plastiques Référence article: GM180420

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Utilisations des consommateurs [SU21], produits de nettoyage
[PC35] : Utiliser pour le nettoyage des plastiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GS27
Z.A.C. de la Liodière
37300 Joué les Tours
Tél : 02.47.73.77.77 / Fax : 02.47.67.00.12
www.gs27.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

N°ORFILA INRS : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7j/7)
<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

Cette préparation n'est pas classée.

2.1.2 Classification selon la directive (CE) n°1999/45/CE :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Cette préparation n'est pas classée.

2.1.3 Informations supplémentaires :

Pour le texte intégral des phrases R et des mentions de dangers : voir la SECTION 16.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger : aucun

Mention d'avertissement : aucune

Mentions de danger : aucune

Conseils de prudence : aucune

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) :

EUH 208 : Contient Methylisothiazolinone et Methylchloroisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers :

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Aucune

3.2 Mélanges

Description du mélange : Préparation (lotion d'imprégnation)

Composants dangereux : aucun

Informations supplémentaires : Aucune

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Note générales :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente

Après inhalation :

Non concerné

Après contact cutanée :

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si nécessaire, consulter un médecin.

Après contact oculaire :

Laver abondamment et immédiatement avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, et consulter un ophtalmologue.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Aucune protection particulière

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Tous types d'extincteurs : eau pulvérisée, mousse, CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimiquement résistant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Concerne la lotion d'imprégnation :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.1.2 Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions relatives de l'environnement

Pour les petites quantités (jusqu'à 1 litre), absorber le produit répandu avec un matériau inerte (sable, terre, chiffon).

Pour les moyennes quantités (jusqu'à 5 litres), absorber le produit répandu avec un matériau inerte (sable, terre). Prévenir les services locaux de la nature du produit pour procéder à son élimination avec leur accord.

Pour les grandes quantités procéder à l'élimination du produit par un Centre agréé.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

6.3.1 Pour le confinement :

6.3.2 Pour le nettoyage :

Nettoyer ensuite à l'eau pour éliminer toute trace de produit restant sur le sol.

6.3.3 Autres informations :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Aucune donnée n'est disponible.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact prolongé avec la peau.
Se rincer les mains après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

A conserver hors de la portée des enfants.

Matériaux d'emballage :

A stocker dans son emballage d'origine.

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs :

Conserver le produit dans un endroit sec.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage : Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Aucune

Solutions spécifiques à un secteur industriel : Néant

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition des composants de la lotion d'imprégnation :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la manipulation des composants entrant dans la lotion d'imprégnation.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne aération des locaux.

8.2.2 Equipements de protection individuelle :

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage :

Port de lunettes de protection

8.2.2.2 Protection de la peau :

Protection des mains :

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection de la peau autre que les mains :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

8.2.2.3 Protection respiratoire :

Aucune

8.2.2.4 Risques thermiques :

Aucun

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

Pas de protection nécessaire pour l'utilisation des lingettes plastiques en tant que telle.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques de la lotion d'imprégnation.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

- a) aspect : liquide
- b) odeur : caractéristique
- c) seuil olfactif : non approprié
- d) pH : 6.0 ± 0.5
- e) point de fusion/point de congélation : non déterminé
- f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non applicable
- g) point éclair : $> 60^{\circ}\text{C}$
- h) taux d'évaporation : non applicable
- i) inflammabilité (solide ; gaz) : non déterminé
- j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : non déterminé
- k) pression de vapeur : non déterminé
- l) densité de vapeur : non déterminé
- m) densité relative : 0.9980 ± 0.0020
- n) solubilité(s) : miscible à l'eau en toute proportion
- o) coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé
- p) température d'auto-inflammabilité : non déterminé
- q) température de décomposition : non déterminé
- r) viscosité : non déterminé
- s) propriétés explosives : non déterminé
- t) propriétés comburantes : non déterminé

9.2 Autres informations

- Indice de réfraction de la lotion d'imprégnation : 1.334 ± 0.002
- Couleur des lingettes : blanche

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réactivité particulière n'est à prévoir dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales et prévisibles d'emploi et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

10.4 Conditions à éviter

Respecter les précautions d'emploi indiquées sur le récipient

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Quantités faibles de NO/NO₂ et SO₂ (en cas d'incendie)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- *Toxicité aiguë* : Cette information n'est pas disponible.
- *Corrosion/irritation de la peau* : Cette information n'est pas disponible.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire* : Cette information n'est pas disponible.
- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée* : Cette information n'est pas disponible.
- *Mutagénicité des cellules germinales* : Cette information n'est pas disponible.
- *Cancérogénicité* : Cette information n'est pas disponible.
- *Toxicité pour la reproduction* : Cette information n'est pas disponible.
- *Résumé de l'évaluation des propriétés CMR* : Cette information n'est pas disponible.
- *STOT – exposition unique* : Cette information n'est pas disponible.
- *STOT – exposition répétée* : Cette information n'est pas disponible.
- *Danger par aspiration* : Cette information n'est pas disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4 Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune donnée n'est disponible.

Les matières détergentes concernées par cette réglementation répondent aux critères de biodégradabilité primaire requis.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Par l'utilisateur :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Mise à la poubelle domestique des lingettes utilisées.

Appliquer les règles locales d'élimination sélective des déchets pour recyclage, en utilisant les containers réservés aux emballages concernés.

- Quantités importantes :

Procéder à l'élimination par un Centre agréé de destruction. (Stocks non marchands)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non spécifié

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non spécifié

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Règlement transport maritime (IMDG) : non spécifié
- Règlement transport routier (ADR) : non spécifié
- Règlement transport ferroviaire (RID) : non spécifié
- Règlement transport aérien (OACI/IATA) : non spécifié

14.4 Groupe d'emballage

Non spécifié

14.5 Dangers pour l'environnement

Non spécifié

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non spécifié

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement Détergent 2004/648/EC émis le 31 mars 2004 : Ce produit est assujetti aux règles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Etiquetage détergent (Règlement CE n°648/2004) :

- Moins de 5 % d'agents de surfaces non ioniques
- Conservateurs : Methylisothiazolinone, Methylchloroisothiazolinone
- Parfum (limonène)

Directive DPD 1999/45/EC du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 1999, relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses et le règlement 1272/2008/EC.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications :

Motif de révision : Nouveau format
Sections concernées : Toutes

Informations supplémentaires :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.